

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le Jeudi vingt-six du mois de Décembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal dûment convoqués le Jeudi 19 Décembre 2019, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire, Gabrielle LOUIS/CARABIN.

*Etaient présents* : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Sabine MAMERT/LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Claity MOUNSAMY, Françoise FONLEBEK/DIELNA, José OUANA, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Annick CARMONT, Patrick PELAGE, Joanie ACHOUN, Jean ARDISSON, Marcelin CHINGAN.

*Représentés* : MM. Evelyne MESSOAH (Daniel DULAC), Michel SURET (Jacques RAMAYE).

*Absentes excusées* : MM. Betty ARMOUGOM, Jérôme Thierry CHOUNI, Seetha DOULAYRAM,

*Absentes* : MM. Marie-Alice RUSCADE, Stella GUILLAUME, Déborah HUSSON,

Membres en exercice : 35	Membres présents : 27	Membres représentés : 02
Absents Excusés : 03	Absentes : 03	

Le quorum étant atteint, vingt-sept (27) Conseillers étant présents, deux (02) représentés, trois (03) absents excusés, trois (03) absents, le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Harry ROUX est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Demandes de subventions

4/DCM2019/166

Madame Le Maire explique à l'assemblée que, plusieurs demandes de subventions sont soumises au Conseil Municipal.

Il s'agit de celles formulées par les associations ci-après :

Associations Culturelles

Nom du demandeur	Nature du projet	Montant sollicité
Association AVAN VAN	Subvention	10 000,00 €
Association TGM	Subvention	7 000,00 €
Association A.S.M.	Subvention	28 000,00 €

*Le Conseil Municipal*  
*Où Le Maire en son exposé*  
**DECIDE A L'UNANIMITE**  
*Vote à scrutin public*

**Article 1 :** D'attribuer les subventions comme suit :

Associations Culturelles

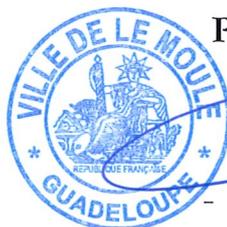
Nom du demandeur	Nature du projet	Montant sollicité	Montant accordé
Association AVAN VAN	Subvention	10 000,00 €	3 500,00 €
Association TGM	Subvention	7 000,00 €	3 000,00 €
Association A.S.M.	Subvention	28 000,00 €	11 000,00 €

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 de la ville, chapitre 65, compte 6574 de la section de fonctionnement.

**Article 3 :** Le Maire, Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont, chacun en ce qui le concerne, responsables de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Le Moule, le 26 Décembre 2019



Pour extrait conforme  
Le Maire,

*G. Louis-Carabin*  
- G. LOUIS-CARABIN -